

# RESPONSABILITE JURIDIQUE DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Les 9 et 10 octobre 2017

Les 19 et 20 mars 2018

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2018

**Durée : 2 jours.**  
**THO191JENF**

**Destinataires** • Directeurs et directeurs adjoints des établissements d'accueil des jeunes enfants • Responsables des crèches, des haltes-garderies • Puéricultrices • Infirmiers • Éducateurs de jeunes enfants • Auxiliaires de puériculture • Assistants maternels.

**Pré-requis** • Avoir des connaissances en gestion d'une structure petite enfance de niveau débutant.

**Objectifs** • Savoir apprécier les risques liés aux activités mettant en relation du personnel avec des jeunes enfants • Comprendre les conséquences d'une faute dans le cadre de ces établissements • Savoir agir préventivement pour éviter les éventuels contentieux.

**Méthode** • Ce stage part des questions les plus fréquentes que se posent les responsables de structures pour aboutir à des explications complètes • Exercices pratiques reprenant des cas réels.

**Intervenant** • Franck SAJET, juriste, Docteur en droit public.

## PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

### • Différentes responsabilités, différentes fautes

- Distinction entre responsabilité administrative, civile, pénale
- Fautes personnelles et fautes de service
- Problèmes juridiques liés aux prises de photos et vidéos
- Responsabilités liées aux médicaments, carnets de santé
- Qui est responsable en cas de non-respect des règles en matière de personnel ?
- Comment se répartissent les responsabilités entre la directrice et son adjointe ?
- Sorties et utilisation de véhicules
- Comment doit-on surveiller la sieste ?
- Enfants mordeurs, enfants griffeurs...

### • Engagement des responsabilités, différentes réparations

- Préjudices réparables, liens de causalité
- Cas d'habits ou d'objets abîmés ou perdus
- Qui peut venir chercher l'enfant ?
- Preuves de la faute et présomptions
- Causes exonératoires, valeur du règlement intérieur...
- Comment comprendre la notion de risque professionnel ?
- Actions récursoires : partage de responsabilités entre les différents membres de l'équipe

### • Responsabilité pénale

- Crimes et leurs règles spécifiques, pédophilie, problèmes liés au thermomètre anal... Peut-on faire des bisous aux enfants ?
- Délits attentatoires à l'intérêt général, discrimination sur les enfants ou sur les membres de l'équipe...
- Délits attentatoires à la personne humaine, les violences sur les enfants, les outrages sur le personnel, les harcèlements...
- Spécificités liées aux enfants, enfants secoués, délaissements des mineurs...
- Délits attentatoires à la probité, détournements, que veut dire « Laïcité à la crèche » ? ...
- Peut-on accepter un cadeau ?
- Départs de la structure avec de la nourriture destinée aux enfants
- Publicité pour une marque de lait, de couches...

### • Effets de l'engagement de responsabilité

- Casiers judiciaires
- Effets sur le maintien dans le secteur « petite enfance »
- Sanctions disciplinaires
- Résolution de cas pratiques

**Lieu** : PARIS (adresse et accès précisés ultérieurement)

**Horaires** : de 9h30 à 17h30 et de 9h à 17h le jour suivant

**Moyens pédagogiques et encadrement** : Support documentaire et paperboard • Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

**Les stagiaires signeront une feuille d'émargement**

**Modalités d'évaluation** : Evaluations de la satisfaction des stagiaires et des acquis de la formation

**Sanction de la formation** : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

**Tarifs 2018** :

Adhérent : 819 € si inscription reçue 2 mois avant le début du stage, 910 € ensuite

Non-adhérent : 891 € si inscription reçue 2 mois avant le début du stage, 990 € ensuite

(Prix nets de taxe, documentation incluse)